



**C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
07 FEVRIER 2025**

Délibération n° 2025/02

Date de la convocation : 31/01/2025

Membres présents : 8

Membres en exercice : 11

Représenté : 2

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie LAROCHE, Présidente.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULAZZI, Brigitte MOREL, Odile BRÉANT, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique PETEL-GRAUX, Christiane HONORÉ.

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Claude HAMEL procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Marie-Paule BONHOMME procuration à Christiane HONORÉ, Béatrice NUGEYRE.

Secrétaire de séance : Odile BRÉANT

OBJET : Signature convention d'adhésion santé/prévention - médecine professionnelle avec le CDG76.

Madame la Présidente donne lecture du projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime. Cette convention prend effet au 1er janvier 2025. Elle a pour domaine d'assurer l'ensemble des missions prévues dans le cadre de la législation en vigueur et notamment du décret n° 85-603 du 10 juin 1985. Le rôle de la médecine est exclusivement préventif : il consiste à éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- 1 - d'adhérer au service de médecine préventive du CDG 76
- 2- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion ainsi que les documents s'y rapportant.
- 3 - d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025.

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Odile BRÉANT



Pour copie conforme,
La Présidente,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 10 mars 2025

Affichage : 10 mars 2025